

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Service déchets ménagers et assimilés

Sommaire

Synthèse	3
1. Présentation du Grand Belfort.....	4
Organisation du service.....	5
Fréquences de collecte	7
2. Indicateurs techniques.....	8
Prévention des déchets.....	9
La Collecte Sélective.....	10
Conteneurs enterrés	11
La collecte des encombrants sur rendez-vous.....	12
Les déchetteries	13
Le recyclage par des associations	15
Logistique conteneurs.....	16
Sensibilisation des usagers.....	17
3. Indicateurs financiers.....	19
4. Synthèse chiffres clés activités.....	23

Synthèse

Les principaux faits marquants de 2021 pour le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération furent les suivants :

- 13 nouveaux points de regroupement enterrés et 1 conteneur à verre mis en service,
- Reprise en fin d'année des contrôles de bacs par les ambassadeurs du tri (arrêtés durant la pandémie),
- Hausse de la collecte sélective (60 kg/hab/an, soit +10% proche de 2019). Légère hausse de la performance de tri des emballages en verre (32 kg/hab/an). Stabilité du tonnage des ordures ménagères résiduelles avec 22 267 tonnes collectées en 2021 (216 kg/hab/an). La quantité totale de déchets collectés est en hausse (+5,5%) à 59 102 tonnes avec une forte hausse des déchets encombrants et déchets verts (+12%).
- Construction des nouveaux circuits de collecte (2 tournées en monoripage et une tournée de BOM en moins remplacée par de la collecte des conteneurs enterrés en grue)
- Intégration des nouveaux bureaux du service au 2 rue des Carrières à BELFORT

Les perspectives pour 2022 sont les suivantes :

- Construction et ouverture de la déchetterie fixe sur l'Aéroparc de FONTAINE,
- Mise en œuvre des nouveaux circuits de collecte des PAV dans le cadre de l'amélioration de l'animation sécurité et qualité de service,
- Préparation et mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages en plastique,
- Réalisation de 8 nouveaux points de regroupement enterré,
- Aménagement d'un atelier de serrurerie au CTM pour entretien et réparation des PAV et conteneurs enterrés.

1. Présentation du Grand Belfort

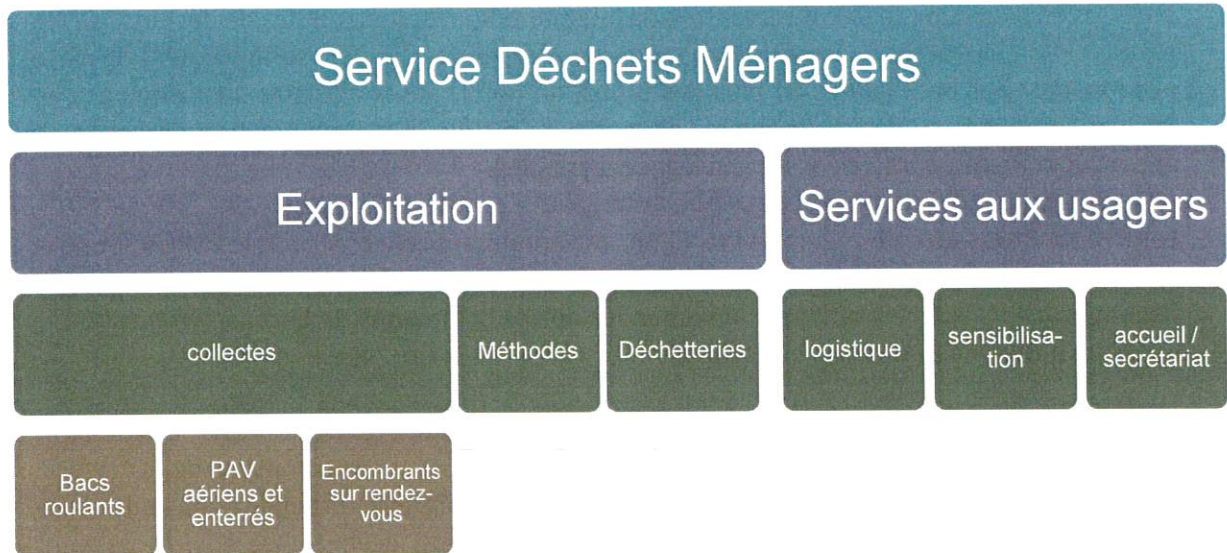
Le Grand Belfort exerce la compétence collecte pour les 52 communes qui le composent avec environ 103 000 habitants, dont 70 000 sont dans la ville centre et la première couronne. La compétence traitement est déléguée au SERTRID, syndicat regroupant les 3 collectivités exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort, gérant l'usine d'incinération et la filière de transfert et traitement des déchets verts. Les indicateurs techniques et financiers du SERTRID sont disponibles sur le site internet www.sertrid.fr.



n

Organisation du service

Organigramme du service Déchets Ménagers en Régie



Le service Déchets Ménagers du Grand Belfort se compose de 87 agents titulaires à fin 2021, dont 7 encadrants. En 2021, 100 ETP (équivalent temps plein) ont été employés en comptant les vacataires, saisonniers et les heures supplémentaires.

Toute la collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue en régie sauf celle des bacs bruns (Ordures Ménagères Résiduelles) et jaunes (recyclables) des 18 communes de l'ex CCTB. 68 % de l'effectif direct quotidien est affecté à la collecte des bacs en porte à porte. Chaque jour, 12 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) collectent ces bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes. 4 camion-grues collectent les Points d'Apport Volontaire (PAV), 2 camion-grues collectent les encombrants sur rendez-vous du mardi au vendredi, et 2 camions équipés de compacteurs Packmat gèrent les bennes des déchetteries.

Chiffres clés

100 agents ETP
20 camions de collecte au quotidien
3 déchetteries fixes et
1 déchetterie mobile



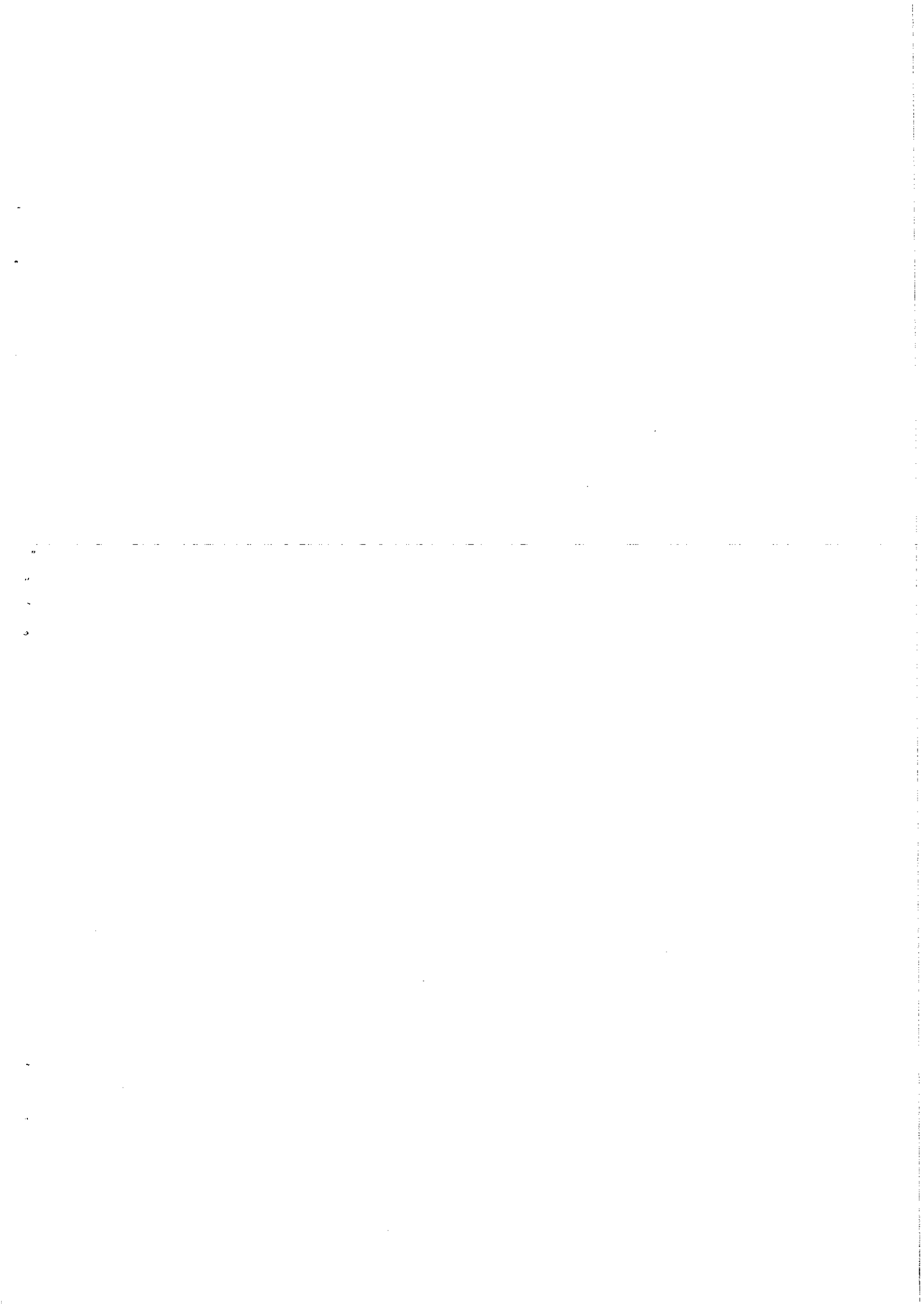
Chaque foyer du Grand Belfort est soit équipé d'un bac brun (ou gris) pour les OMR et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), soit a à disposition des conteneurs en point de regroupement. La collecte du verre s'effectue en apport volontaire.

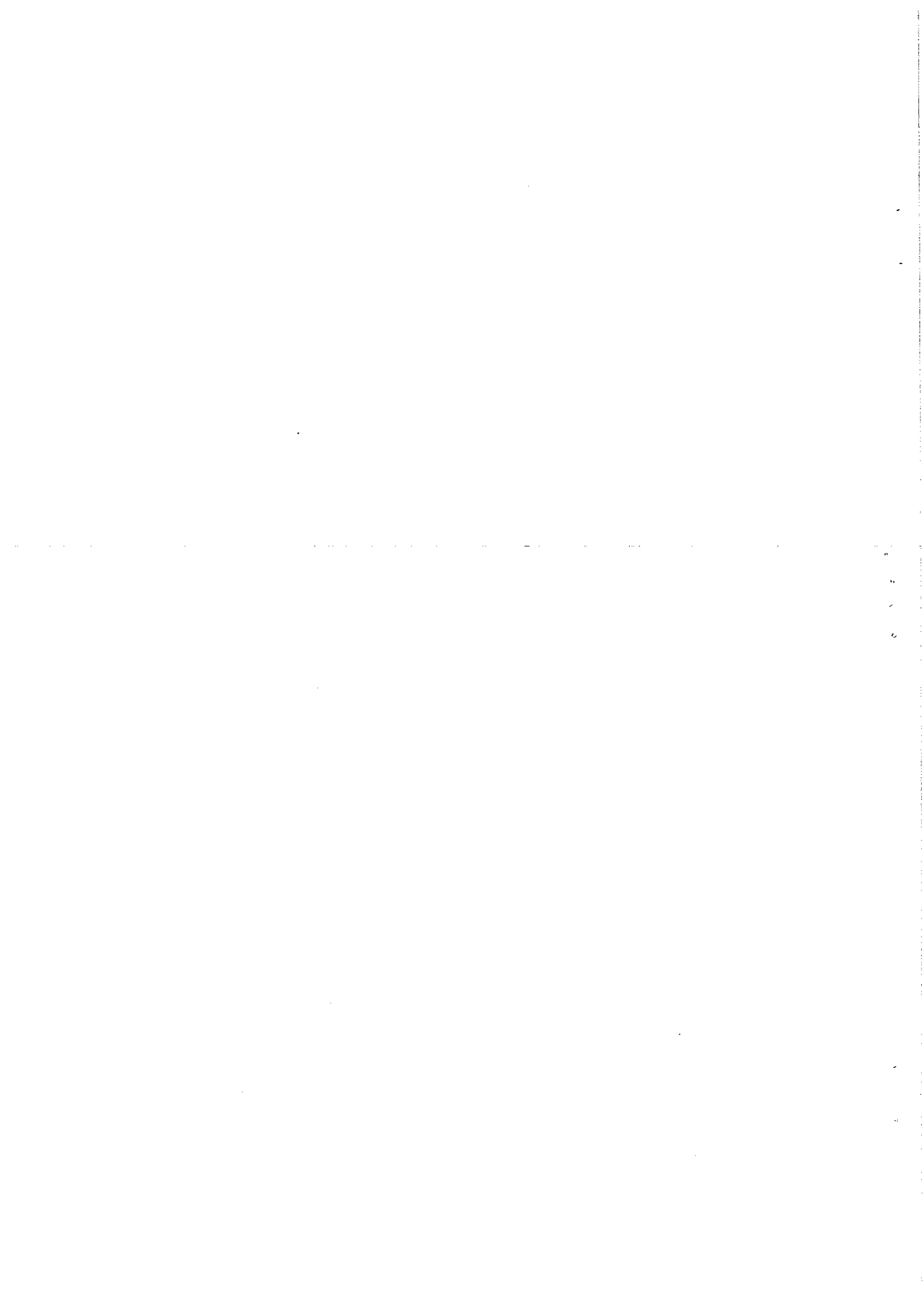
En 2021, près de 20 % de la population de l'agglomération a été desservie par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : OMR, recyclables et verre. Les quartiers d'habitat dense n'ayant pas toujours suffisamment de place pour stocker des bacs jaunes en plus des bruns, de nombreuses adresses sont équipées en PAV jaune pour le tri des recyclables. Cela porte à près de 24 % la population desservie en apport volontaire pour le tri des emballages recyclables.

Les habitants des 18 communes de l'ex CCTB, anciennement collectées par le SMICTOM de la zone sous-vosgienne, sont restés en extension de consignes de tri des plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films), alors que les autres communes de la collectivité sont à la consigne nationale (bouteilles et flacons).

Un réseau de trois déchetteries fixes, réparties du nord au sud, à SERMAMAGNY, DANJOUTIN et CHATENOIS-LES-FORGES, et une déchetterie mobile à l'est sur la commune de FONTAINE sont à la disposition des habitants. Ils ont la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire collecter des gros encombrants (mobilier, électroménagers) devant chez eux. Ils peuvent aussi acquérir un composteur de 280 litres pour la moitié de son prix, soit 25 €. Des bennes à déchets verts dans certaines communes éloignées des déchetteries complètent le réseau de collecte.



Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est réalisé uniquement par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux reste inchangé à 9,80%, prélevé sur la taxe foncière. Cet impôt prélevé avec la taxe foncière des propriétaires immobiliers est une charge récupérable en cas de location.

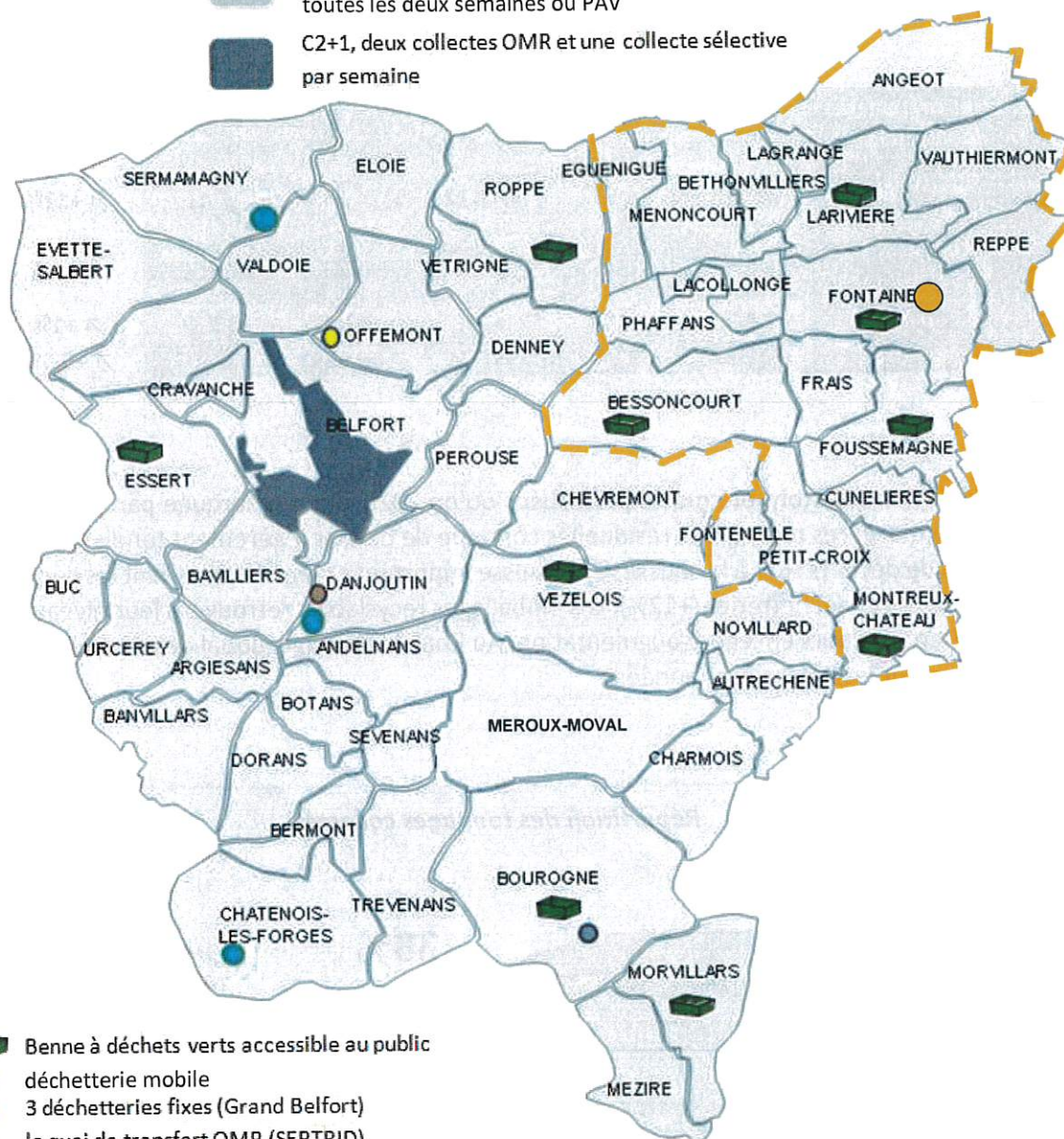











Fréquences de collecte

Sur la carte des fréquences de collecte ci-dessous, sont positionnés les sites techniques liés à la collecte, ainsi que les fréquences de collecte des bacs roulants :

-  C1+1/2, une collecte OMR (ordures ménagères résiduelles) par semaine, et une collecte sélective toutes les deux semaines ou PAV
-  C2+1, deux collectes OMR et une collecte sélective par semaine



-  Benne à déchets verts accessible au public
-  déchetterie mobile
-  3 déchetteries fixes (Grand Belfort)
-  le quai de transfert OMR (SERTRID)
-  la plateforme de transfert Collecte Sélective (Est Recyclage sous contractant de SCHROLL)
-  l'UIOM (SERTRID), incinérateur à production d'électricité

-  18 communes ex CCTB en extension de consigne de tri et dont les bacs sont collectés en prestation

2. Indicateurs techniques

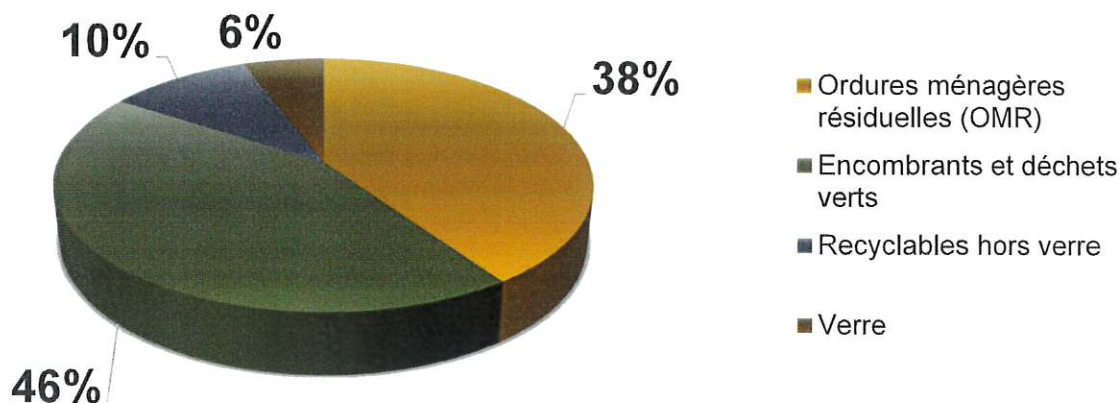
Les tonnages de déchets collectés en 2020 sont détaillés ci-après :

Evolution 2020 des tonnages sur le périmètre Grand Belfort

	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Evolution 2020 à 2021
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	25 942	25 158	22 876	22 573	22 267	↘ -1%
Encombrants et déchets verts	21 514	24 537	24 417	24 540	27 410	↗ +12%
Recyclables hors verre	6 078	6 209	6 260	5 698	6 166	↗ +8%
Verre	2 847	3 142	3 208	3 228	3 257	↗ +1%
Tonnage total	56 381	59 046	56 761	56 039	59 102	↗ +5,5%

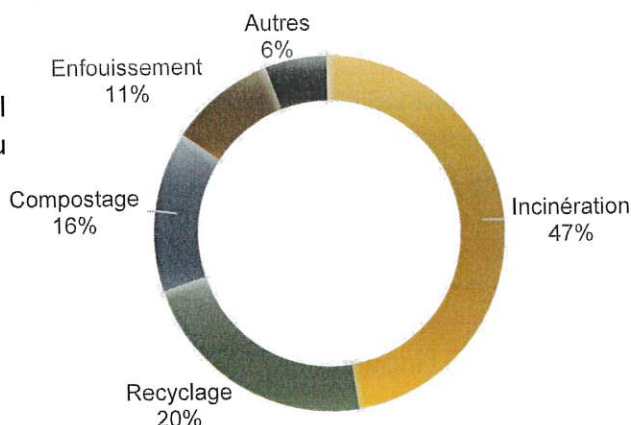
Les collectes en 2021 ont été moins perturbées qu'en 2020, année marquée par le confinement. Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles continue de baisser légèrement tandis que les autres catégories de déchets sont à la hausse. Une hausse importante même concernant les déchets verts et les déchets des déchetteries (+12%). Les emballages recyclables retrouvent leur niveau de 2019, le verre étant toujours en légère augmentation. Au final, le tonnage global des déchets est au plus haut niveau sur les 5 dernières années.

Répartition des tonnages collectés



Répartition des modes de traitement

L'incinération reste le principal mode de traitement, suivi du recyclage et du compostage.



La composition des déchets collectés par la collectivité et ramenée à l'habitant du Grand Belfort en 2021 est au total de 574 kg/hab/an (546 kg/hab/an en Bourgogne-Franche-Comté en 2019). A noter que la part de déchets professionnels assimilés collectée par le Grand Belfort vient gonfler cet indicateur ramené à l'habitant.

Evolution des performances de collecte en comparaison à 2010

en kg/hab/an	collecte 2010	collecte 2017	collecte 2018	collecte 2019	collecte 2020	collecte 2021	par rapport à 2010
ordures ménagères résiduelles (OMR)	334	246	239	217	214	216	↘ -35%
encombrants et déchets verts	102	204	233	232	233	266	↗ +160%
recyclables hors verre	38	58	59	59	54	60	↗ +58%
verre	24	27	30	30	31	32	↗ +29%
tonnage total	498	535	561	538	532	574	↗ +15%

Prévention des déchets

En comparaison à l'exercice 2010 servant de référence au niveau national pour les objectifs de réduction des déchets (-10% en 2020 par rapport à 2010), l'agglomération a vu la répartition des flux fortement évoluer, avec -35% d'ordures ménagères résiduelles par habitant, mais une explosion de déchets occasionnels. Cela s'explique notamment par l'ouverture des déchetteries en 2011 en remplacement des collectes systématiques sur le trottoir.

Ainsi, l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 (indice 100) est calculé à 115.

Le Plan Local de Prévention prévoit la distribution de « stop pub ». Ceux-ci sont mis à disposition dans les mairies du Grand Belfort.

De même, le compostage individuel fait l'objet d'une promotion auprès des particuliers. 794 composteurs ont été vendus en 2021, soit +90% par rapport à l'an dernier. Avec ces composteurs vendus à la moitié du prix coûtant (25€ pièce), les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage de déchets organiques emmenés à l'incinération.



La Collecte Sélective

Grand Belfort Communauté d'Agglomération est signataire d'un contrat de performance barème F avec l'éco-organisme CITEO. A ce titre, CITEO reverse à la collectivité une partie de la taxe perçue sur la mise en vente des produits emballés, en fonction des performances de recyclage. Une somme d'environ 1,2 M€ est ainsi perçue chaque année pour inciter au tri des emballages.



Le verre est collecté en point d'apport volontaire (PAV). Il y a 419 points de collecte de verre répartis sur le territoire du Grand Belfort. Les conteneurs métalliques de 3 à 4 m³ sont vidés en régie. Le verre est stocké rue des Carrières à Belfort, en vue de sa reprise par le verrier. Le tonnage collecté est stable avec une performance de 32 kg/hab/an ce qui est encore en dessous des 39 kg/hab/an de la région Bourgogne Franche-Comté en 2019, mais supérieur à la moyenne nationale en milieu semi urbain (29 kg/hab/an).

Les autres emballages recyclables, ainsi que les papiers, sont collectés dans des bacs jaunes en porte à porte, ou dans les 292 PAV présents en pied d'immeubles ou en entrée de lotissements.

Depuis le 1^{er} novembre 2020, le flux standard de recyclables est trié au centre du tri du SMICTOM d'Alsace Centrale (SMAC), après transfert chez PIETRA à BOUROGNE, dans le cadre



d'une convention de coopération entre le SERTRID et le SMAC. Les recyclables du secteur en extension de consignes de tri sont triés chez SCHROLL à CHAVELOT (88) après transfert via PFASTATT (68) lieu de vidage des camions de collecte du prestataire.

Conteneurs enterrés

La mise en place de conteneurs enterrés a deux objectifs principaux : ils améliorent le cadre de vie tout en luttant contre le risque incendie sur l'habitat dense existant, et ils permettent de limiter l'expansion des kilomètres de collecte dans le développement des gros lotissements. Enfin, ils favorisent le tri des ordures par les habitants en présentant sur un même point les 3 flux de collecte Verre, Emballages recyclables, et Ordures Ménagères Résiduelles.

En 2021, 13 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service sur la commune de BELFORT, et un conteneur à verre a été enterré à la mairie d'EGUENIGUE.



La société ANCO a réalisé la prestation d'entretien des conteneurs enterrés (lavage, désinfection, graissage et remplacement de rivets).

La collecte des encombrants sur rendez-vous

Mise en service début janvier 2015, ce service a pour vocation d'aider les usagers à se débarrasser de leurs gros électroménagers et de leurs gros meubles ou literies.

Les usagers choisissent un rendez-vous sur le site internet, ou appellent le portail téléphonique de la Ville de Belfort et du Grand Belfort (03 84 90 11 71), et se voient proposer une date de collecte et un créneau horaire. Les déchets restent sur le domaine privé à proximité du domaine public pour l'heure de rendez-vous. Ils sont enlevés en présence de l'utilisateur, par un équipage de deux agents sur un camion grue, puis déposés en déchetterie dans les filières appropriées.

3450 enlèvements ont ainsi été traités en 2021.

Les déchetteries

Un réseau de 3 déchetteries et 1 déchetterie mobile est à la disposition des particuliers du Grand Belfort. Les usagers se voient attribuer un badge d'accès à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile.



Les horaires d'ouverture des déchetteries fixes sont les suivants :

Le lundi, seules les déchetteries de DANJOUTIN, et SERMAMAGNY sont ouvertes. L'ouverture de 17h à 18h est effective entre le 15 avril et le 14 octobre.

17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h
13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	
9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h-17h
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

La déchetterie mobile est implantée sur l'Aéroparc de FONTAINE aux horaires suivants :

- Jeudi et vendredi : 12h - 19h
- Samedi : 9h - 12h et 13h - 17h

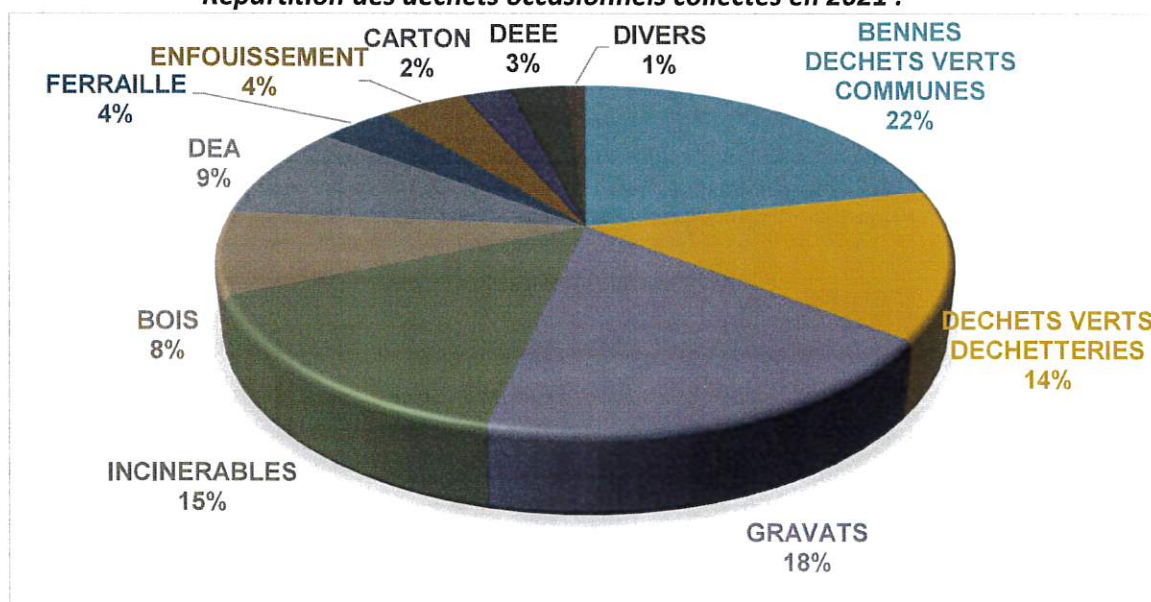
Les encombrants collectés sur la déchetterie mobile sont ramenés sur celle de DANJOUTIN ou directement dans les filières de traitement.

Tonnages par matériau collecté en déchetteries et bennes déchets verts

	2017	2018	2019	2020	2021
BENNES DECHETS VERTS COMMUNES	5 084	5 153	5 049	5 171	5 910
DECHETS VERTS DECHETTERIES	3 423	3 521	3 254	3 045	3 787
GRAVATS	3 747	4 776	4 902	4 512	5 001
INCINERABLES	2 877	3 306	3 257	3 619	4 115
BOIS	1 749	2 349	2 269	2 182	2 130
DEA	1 155	1 721	1 916	1 886	2 424
FERRAILLE	859	1 140	1 072	1 316	1 056
ENFOUISSEMENT	830	995	991	990	1 204
CARTON	610	727	643	690	702
DEEE	585	709	778	767	799
DIVERS	596	140	284	363	283
TOTAL (tonnes)	21 515	24 537	24 415	24 540	27 410

(Les DEEE sont l'électroménager et les DEA les meubles.)

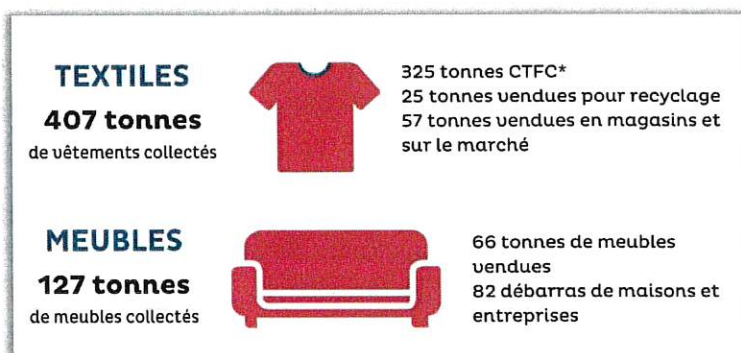
Répartition des déchets occasionnels collectés en 2021 :



En poids, la plus grosse proportion de déchets collectés est représentée par les déchets verts dont 39% seulement proviennent des déchetteries. Suivent les gravats, devant les incinérables et les déchets d'ameublement. Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc...), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles.

Le recyclage par les associations

La Ressourcerie 90 située à BELFORT et à VALDOIE développe le concept dit « des 3R » : Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets en lien avec le service déchets ménagers du Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Elle met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, textiles, livres, ...) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réutilisation puis recyclage. Elle développe des emplois locaux et favorise l'insertion des personnes en difficulté. Au quotidien, Inser-Vet et Chamois Environnement qui composent La Ressourcerie 90 donnent priorité à la réduction, à la réutilisation puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.



La Ressourcerie 90 réalise des débarras chez les particuliers et professionnels, et revend en partie le mobilier en état ainsi collecté dans son magasin de VALDOIE.

Les faits importants pour 2021 :

En 2021, les associations Inser-Vet et Chamois Environnement ont fusionné pour devenir La Ressourcerie 90.

Le projet de création du centre régional de l'upcycling a vu le jour en lien avec le réseau Tissons la Solidarité dont l'objectif est d'amener le luxe à l'insertion. L'upcycling consiste à transformer un produit pour lui donner une seconde vie. On réinvente tout en donnant une véritable singularité au vêtement.

L'industrie textile est le deuxième secteur le plus polluant au monde, pas moins de 80 milliards de vêtements sont fabriqués chaque année. C'est pourquoi au travers du fashion pact en 2019 et de la loi anti gaspillage en 2020 les entreprises ont pris des engagements en matière d'écologie, l'upcycling en fait partie.

Dans le centre d'upcycling, La Ressourcerie 90 anonymise les vêtements dans un premier temps pour que la marque ne soit pas reconnaissable. Elle les transforme en proposant des nouveaux modèles aux marques. Elle les vend ensuite à bas prix dans ses magasins.

En novembre 2021, La Ressourcerie 90 a participé à la collecte de jouets d'occasion « Laisse parler ton cœur » organisée par ecosystem et le Grand Belfort. Cette collecte a permis de récupérer 1 582 kg de jeux et jouets non utilisés.

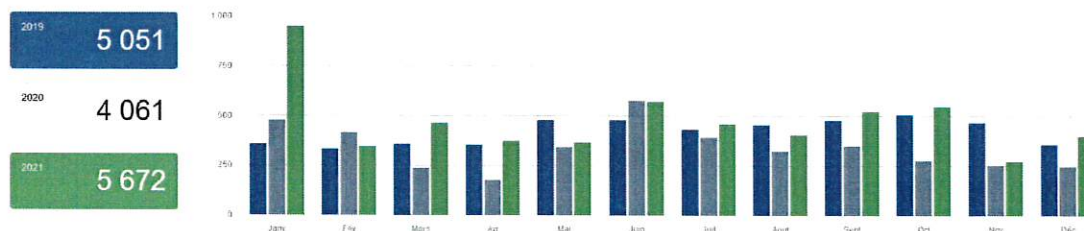
Le Grand Belfort s'associe aussi à la récupération de vélos par l'intermédiaire de l'association **la Clinique du Cycle**. Elle a pour but d'échanger des connaissances dans un espace convivial où tout un outillage et des pièces d'occasions se trouvent à disposition pour remettre en état des vélos.

Logistique conteneurs

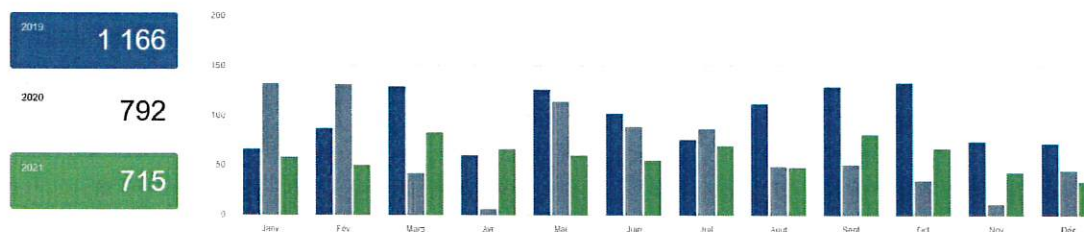
Le service logistique conteneurs a réalisé 5672 interventions sur un parc de plus de 60 000 bacs. 2120 bacs et 794 composteurs ont été distribués, et 715 réparations ont été réalisées en 2020.

Le service logistique répond sous 7 jours à un changement de bac OM et sous 15 jours à une réparation ou un changement de bac CS afin de permettre aux usagers de pouvoir présenter leurs déchets à la collecte suivante.

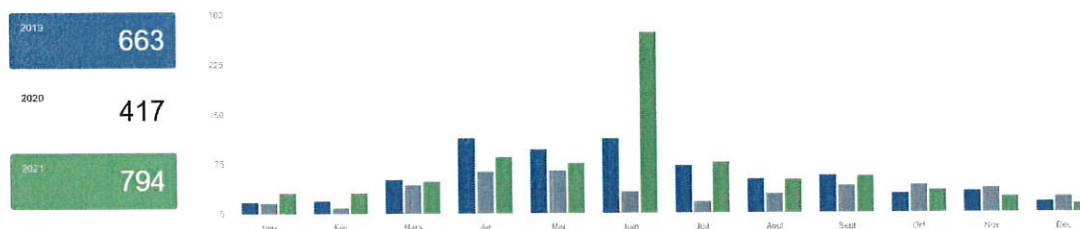
🚩 Nombre d'interventions (tous types)



🔧 Nombre de réparations



📊 Nombre de livraisons (COMPOSTEURS)



Fin 2021, 450 points de collecte en Apport Volontaire accueillent 1016 conteneurs enterrés ou aériens répartis sur le Grand Belfort (305 conteneurs d'ordures ménagères, 292 conteneurs de collecte sélective et 419 conteneurs de verre).

La maintenance des conteneurs enterrés est réalisée en interne par un agent ayant effectué 373 interventions durant l'année afin d'entretenir ou de remplacer les plus défectueux.

Le service logistique est en capacité de réaliser lui-même tous les travaux de serrurerie sur les conteneurs métalliques en répondant à la maintenance curative.



Une maintenance préventive est à l'étude afin d'allonger la durée de vie des PAV et étaler le renouvellement du parc de point d'apport volontaire sur plusieurs années.

Sensibilisation des usagers

6 ambassadeurs du tri et une coordinatrice de l'équipe travaillent au quotidien à la sensibilisation des usagers sur le territoire du Grand Belfort.

L'activité des ambassadeurs du tri s'est recentrée sur le contrôle des bacs suite à un signalement de non-conformités par les agents de collecte.

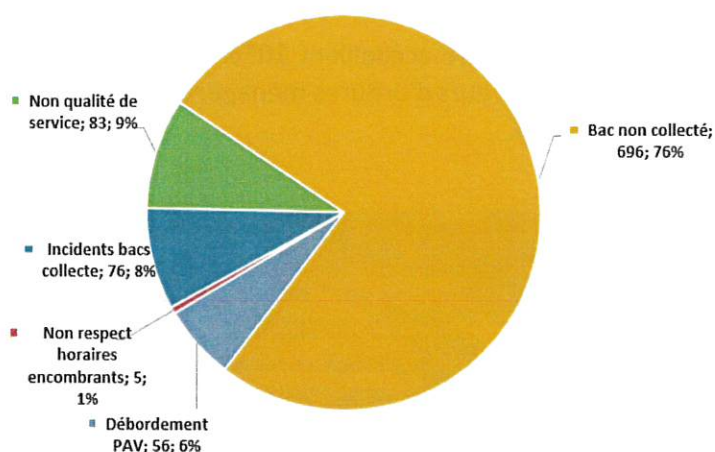
Les contrôles systématiques des bacs, stoppés pendant la pandémie, ont repris partiellement fin 2021.

Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont participé aux caractérisations en centres de tri de Pfastatt (SCHROLL) et de Scherwiller (SMAC). Ils ont mis en service les nouveaux points de

regroupement enterrés, avec une sensibilisation en porte à porte avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri.

Le partenariat avec les restos du cœur sur la progression de la collecte du verre a été reconduit. Un chèque de 2 000 € a été remis à l'association en 2021, représentant autant de repas pour les bénéficiaires.

Répartition des réclamations



Sur 916 réclamations des usagers enregistrées en 2021, 60 % correspondent à des bacs déclarés non collectés (554 sur près de 2 millions de bacs vidés dans l'année). Ces « non collectes » sont rattrapées au besoin en accord avec l'utilisateur, que ce soit dû à un problème de présentation du bac ou à une erreur de collecte. L'utilisation des historiques GPS des circuits collectés facilite la prise en compte de ces réclamations.

Les incidents bac collecte sont principalement des casses de bacs lors de la collecte, ou bacs avalés par le camion.

3. Indicateurs financiers

Le budget du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est intégré depuis 2019 dans le budget principal, tout en veillant à mettre en œuvre une comptabilité analytique permettant d'identifier rigoureusement les dépenses et recettes de ce service.

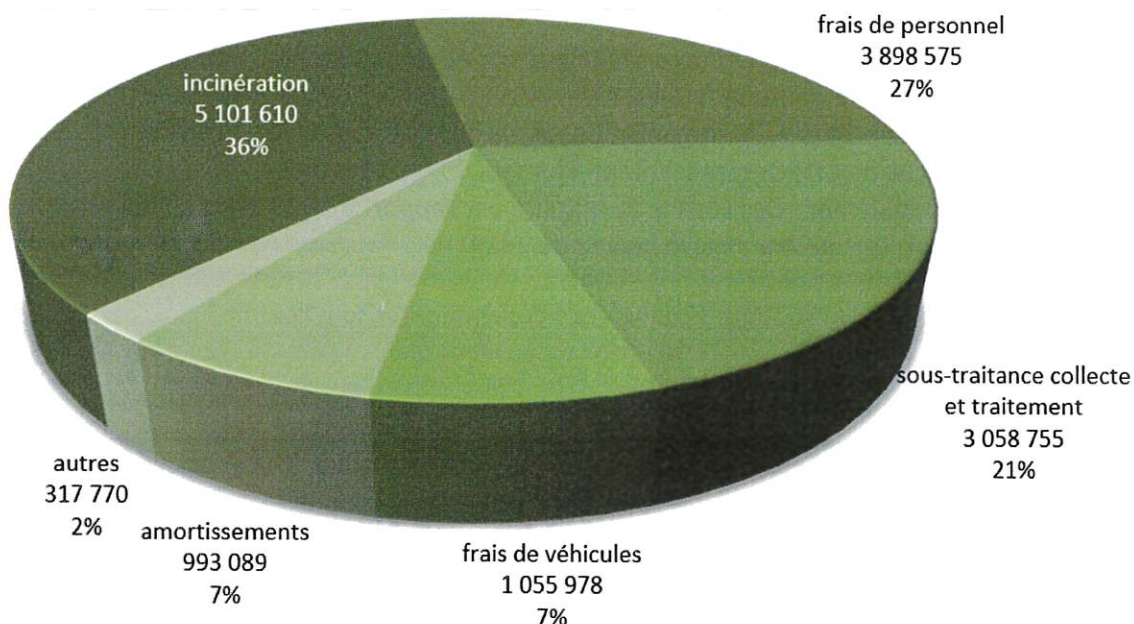
La participation des usagers au financement du service est uniquement basée sur la TEOM.

Les résultats financiers de l'exercice sont les suivants :

en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	14 425 775*	15 388 425	962 649
Investissement	1 860 852	1 289 456	-571 397

* dont 993 089 € d'amortissements

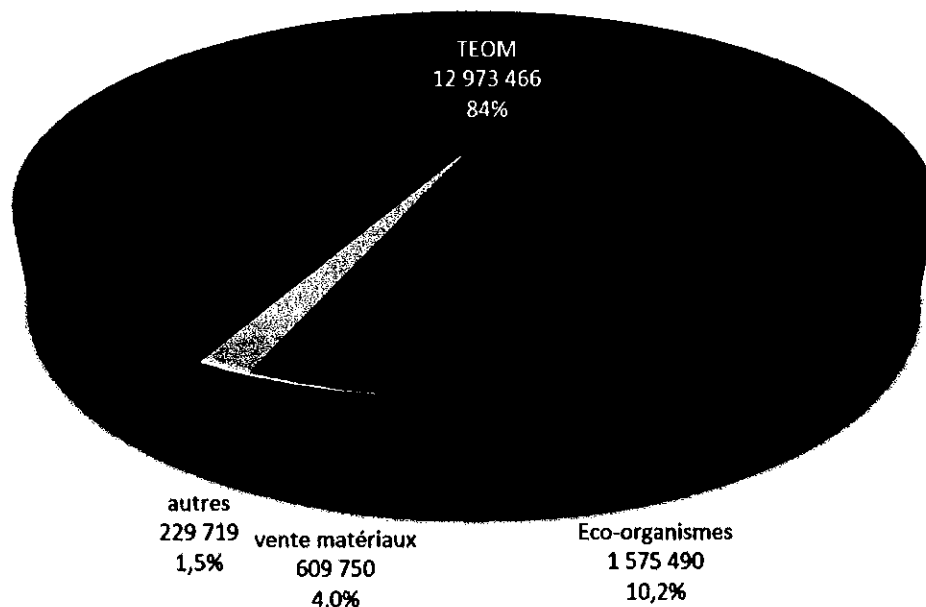
répartition des dépenses de fonctionnement (€TTC)



En 2021, l'ensemble des coûts de fonctionnement sur le périmètre Grand Belfort s'élevait à 14 426 k€TTC amortissements compris.

La principale dépense est l'incinération des ordures ménagères et d'une fraction des encombrants. La deuxième dépense concerne les frais de personnel.

répartition des recettes de fonctionnement (€TTC)



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur l'assiette de la taxe foncière reste la principale recette du budget (84% des recettes). Le taux est de 9,80 inchangé depuis 2016. Les aides financières des éco-organismes sont la deuxième principale recette du service, dont 1 404 k€ perçus de CITEO, représentant à lui seul 89% de ces aides. A noter un doublement des ventes de matière par rapport à 2020 avec la hausse des cours des matériaux, retrouvant ainsi le niveau de 2019.

Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat :

906 979	transfert et tri du flux multimatériaux (recyclables)
390 321	tri du flux multimatériaux en extension des consignes de tri, et déchetterie mobile de FONTAINE
277 762	collecte des bacs bruns et jaunes sur 18 communes
262 931	enfouissement des déchets encombrants avec tri du plâtre, transfert et tri des cartons de déchetteries,
153 744	filière bois
374 585	Fourniture de conteneurs enterrés
139 879	transport de bennes de déchetterie
32 097	filière traitement des Déchets Dangereux Spécifiques
48 206	lavage/entretien des conteneurs enterrés
38 000	grutage et transport du verre d'emballages
94 760	fourniture bacs roulants standards et pièces détachées
7932	fourniture des bacs roulants operculés et pièces détachées
10 521	propreté des PAV
4704	sensibilisation au tri des classes de CM1

Détail de la structure de coût par flux de déchets :

	FLUX DE DECHETS							Total des flux
	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension de tri plastiques	verre	Déchetteries et autres bennes	
	Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV				
Tonnage (T)	11 400	1 270	7 851	3 017	103	2 914	27 565	59 015
coût complet (k€HT)	6 158	1 268	2 141	470	257	361	3 025	13 680
coût complet (k€TTC)	6 201	1 309	2 209	465	257	375	3 131	14 042
recettes (k€TTC) matériaux et éco-organismes	70	14	1 321	296	180	109	420	2 411
coût aidé à la tonne (€TTC/T)	537	1025	281	154	257	129	1076	233
coût aidé à l'habitant (€TTC/hab)*	79,4	62,6	13,0	7,0	12,7	2,6	26,8	116,6

*Ratio au nombre d'habitants concernés par le flux

Ce tableau, extrait de la matrice des coûts présentée page suivante, récapitule les coûts de collecte et traitement de chaque flux de déchets. On peut noter une fois de plus au regard des coûts à la tonne que le tri des emballages reste plus intéressant financièrement que l'incinération des ordures.

Année 2021
Montants en € HT

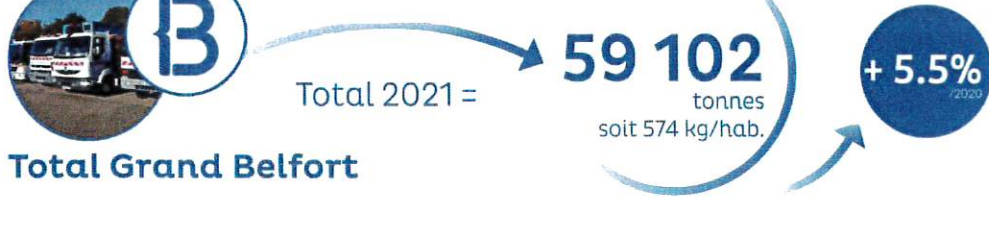
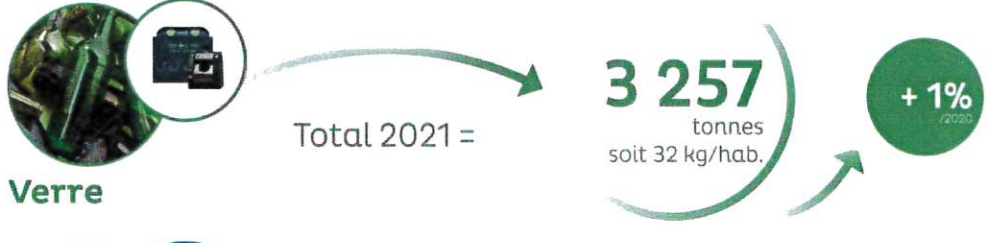
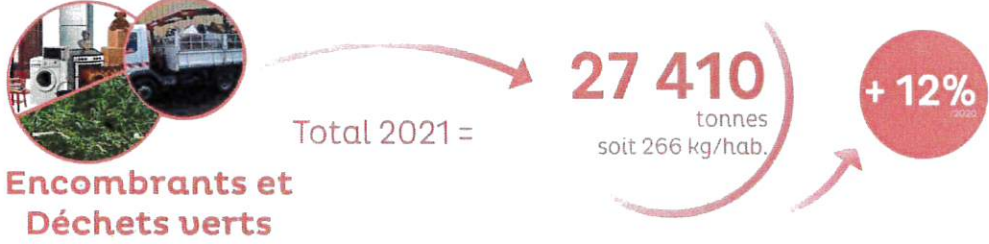
		FLUX DE DECHETS						Total	
		Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension	verre	Encombrants déchets verts déchetterie et p&p	
		Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV	18 communes			
TONNAGES		18 139	4 128	4 531	1 017	619	3 258	27 410	59 101
Fonctionnelles	Charges de structure	449 402,3	68 701,6	144 715,1	29 553,5	19 034,8	17 949,4	192 875,8	922 232,5
	Charges liées à l'intercommunalité	-	-	-	-	-	-	-	-
	Communication (dont prévention)	73 288,7	18 322,2	91 610,9	18 322,2	18 322,2	73 288,7	73 288,7	366 443,6
	TOTAL	522 691,0	87 023,7	236 326,0	47 875,7	37 357,0	91 238,1	266 164,5	1 288 676,1
Charges	Prévention	8 534,2							8 534,2
	Collecte	2 263 202,1	415 377,3	1 131 373,6	248 401,4	108 232,5	233 035,0	1 239 708,0	5 639 329,8
	Pré-collecte	147 910,1	188 708,2	124 618,3	102 913,8	8 227,1	96 111,9	49 326,2	717 815,6
	Collecte	2 115 292,0	226 669,1	1 006 755,2	145 487,6	100 005,5	136 923,1	1 190 381,8	4 921 514,2
Techniques	Transit/transport	89 524,4	6 628,5	97 760,5	21 939,3	-	36 777,3	228 031,7	480 661,8
	Traitement	3 273 802,8	758 776,0	675 912,0	151 687,5	111 073,4	-	1 249 143,5	6 220 395,2
	Conditionnement								
	Tri			604 364,9	135 631,0	111 073,4	-	-	851 069,3
	Compostage							563 907,6	563 907,6
	Méthanisation							-	-
	Incinération	3 273 802,8	758 776,0	71 547,1	16 056,5			374 477,3	4 494 659,7
	Autre valorisation matière ou énergie							293 728,6	293 728,6
	Stabilisation de déchets organiques							-	-
	Stockage de déchets non dangereux							-	-
	Traitement des inertes							17 030,0	17 030,0
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux							42 257,3	42 257,3
	Autres charges							-	-
	TOTAL	5 635 063,5	1 180 781,9	1 905 046,1	422 028,3	219 305,9	269 812,2	2 759 140,5	12 391 178,4
TOTAL CHARGES		6 157 754,5	1 267 805,6	2 141 372,1	469 903,9	256 662,9	361 050,4	3 025 305,0	13 679 854,5
Produits	Ventes de produits et d'énergie	-	-	301 211,3	67 597,6	41 152,4	54 625,0	218 689,6	683 275,8
	Matériaux			301 211,3	67 597,6	41 152,4	54 625,0	218 689,6	683 275,8
	Compost							-	-
	Energie							-	-
	Prestations à des collectivités extérieures							-	-
	Autres produits	70 308,1	14 475,6	24 449,8	5 365,3	2 930,5	4 122,4	31 056,9	156 194,1
	TOTAL	70 308,1	14 475,6	325 661,1	72 962,8	44 082,9	58 747,4	249 746,5	839 469,9
Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées Eco-Emballages, ECOFOLIO, OCAD 3E			995 090,1	223 317,2	135 952,1	50 577,7	170 552,6	1 575 489,8
	Aides "reprises" aux investissements	-	-						-
	Fonctionnement & communication	-	-						-
Aides à l'emploi	-	-						-	
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS		70 308,1	14 475,6	1 320 751,2	296 280,0	180 035,0	109 325,1	420 299,2	2 414 959,7
Autres infos	Frais de gestion pour le recouvrement des contributions								-
	Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)	382 257,3	92 379,1	67 129,5	15 367,1	21 420,7	12 184,4	155 182,9	745 921,0
	Report de l'année précédente (+ ou -)								
	Contribution des usagers	5 839 785,7	1 202 339,8	2 030 797,8	445 639,5	243 409,6	342 406,8	2 869 086,9	12 973 466,0
	TEOM	5 839 785,7	1 202 339,8	2 030 797,8	445 639,5	243 409,6	342 406,8	2 869 086,9	12 973 466,0
REOM									
Redevance spéciale & assimilés	-	-							
Contributions des collectivités (+ ou -)									

Coûts	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension	verre	Encombrants déchets verts déchetterie et p&p	Total
Coût complet HT	6 157 755	1 267 806	2 141 372	469 904	256 663	361 050	3 025 305	13 679 855
Coût technique HT	6 087 446	1 253 330	1 815 711	396 941	212 580	302 303	2 775 558	12 840 385
Coût partagé HT	6 087 446	1 253 330	820 621	173 624	76 628	251 725	2 605 006	11 264 895
Coût aidé HT	6 087 446	1 253 330	820 621	173 624	76 628	251 725	2 605 006	11 264 895
Coût fiscal (TVA acquittée)	382 257	92 379	67 129	15 367	21 421	12 184	155 183	745 921
Coût aidé TTC	6 469 704	1 345 709	887 750	188 991	98 049	263 910	2 760 189	12 010 816
Coût imputé	5 839 786	1 202 340	2 030 798	445 639	243 410	342 407	2 869 087	12 973 466
Coût aidé HT/T	335,6	303,6	181,1	170,8	123,8	77,3	95,0	190,6
Coût aidé TTC/T	356,7	326,0	195,9	185,9	158,4	81,0	100,7	203,2
Coût aidé TTC/hab (concernés)	79,4	62,6	13,0	7,0	12,7	2,6	26,8	116,6
Coût aidé HT/hab (concernés)	74,7	58,3	12,0	6,4	9,9	2,4	25,3	109,4

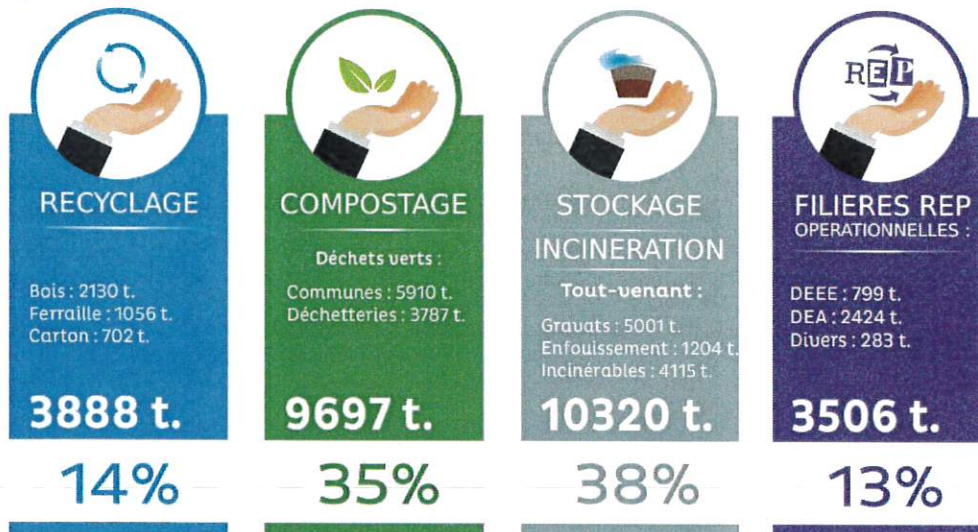
4. Synthèse chiffres clés activités



Tonnages collectés



Bilan des déchetteries



Bilan police du tri



**6 AMBASSADEURS
1 COORDINATEUR**

Bacs contrôlés (à partir de novembre) : **2001**

Verbalisations stationnement : **32**

Sensibilisations : **423**

Contrôle quotidien des dépôts sauvages

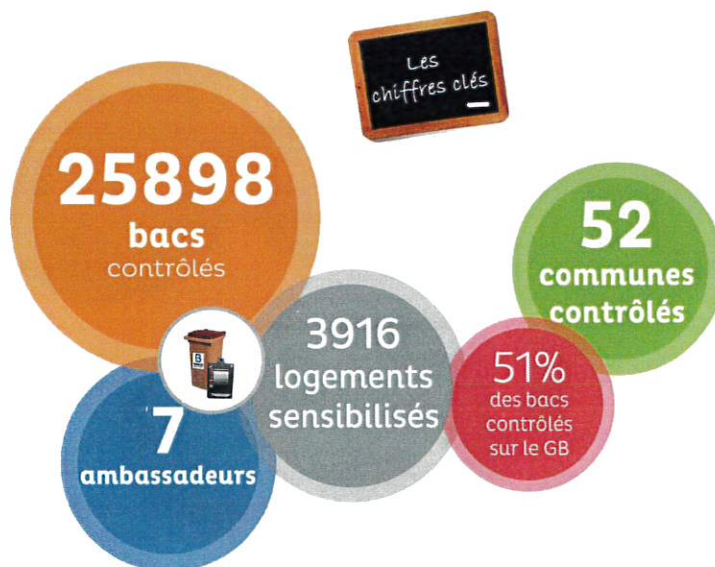
Rendez-vous avec professionnels : **2861**

Caractérisations en centre de tri : **24**

Actions CITEO
(sensibilisations en habitat vertical) : **4509**

Manifestations : **2**

RAPPEL 2019 (avant covid)



grandbelfort.fr

Ce rapport est téléchargeable sur le site internet du Grand Belfort. Vous trouverez sur le site une section dédiée à la collecte des déchets, reprenant notamment les calendriers de collecte, toutes les informations nécessaires à l'utilisation des différents services de collecte. L'actualité du Grand Belfort, et notamment les rattrapages de collecte des jours fériés, y figure aussi.

Pour plus d'informations sur la collecte des déchets, rendez-vous aussi sur l'application : belfort-official.com/belfortdechets

The screenshot shows the website interface for Grand Belfort. At the top, there is a navigation bar with the logo and several menu items: LE GRAND BELFORT C'EST..., ÉCONOMIE & INNOVATION, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TRANSPORT & VOIRIES, CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT, ENSEIGNEMENT SUP. & EDUCATION, TOURISME & PATRIMOINE, and SPORTS. Below this is a search bar and a main heading 'RAPPORTS D'ACTIVITÉ'. A sidebar on the left contains a 'Sommaire' section with a list of reports from 2010 to 2020. Below the list is a section for 'Plan local de prévention des déchets' with a download link. At the bottom, there is a 'NOUS CONTACTER' section with contact information, a list of services (Mentions légales, RGPD, Espace fournisseurs, Offres d'emploi, Espace presse, Accessibilité, SIG, Contact), and social media icons for Facebook, Twitter, Instagram, and LinkedIn. The Grand Belfort logo is also present.

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice (30 septembre 2018 pour l'exercice 2017). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture sur les sites internet des communes de l'EPCI.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.



**GRAND
BELFORT**

Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort
Place d'Armes - 90020 BELFORT CEDEX
Tél : 03 84 54 24 24